

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 18/04/2024

**Séance du 12 Avril 2024 à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de Mme Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Etaient présents : BOUVIER Nicole (mairie), LORANS Jean-Louis, MILETTO Aurélia, REVET Amandine, TRUCHET Joël, RUSPINI Christophe, HERON Natacha, LANDAZ Thierry, PLOTTIER Sylvie, VIOUX Alain, BECU Dominique

Etaient excusés : PEPIN Anne (pouvoir donné à Sylvie PLOTTIER), FERLIN Estelle.

Absents : BOISSON Andgel, PEREIRA Georges

Secrétaire de séance : Christophe RUSPINI

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

**DELIBERATION 2024 - 13 : VŒU A LA SNCF POUR LE MAINTIEN DES TGV PARIS - SAVOIE**

Vœu à l'attention de Monsieur Jean-Pierre FARANDOU, Président Directeur Général de la SNCF, et de Monsieur Benjamin HUTEAU, Directeur du TGV Sud-Est,

Suite au vœu émis par la Communauté de Communes Cœur de Savoie dont la commune de Bourgneuf fait partie, et suite à la délibération 2024-26 prise lors du conseil communautaire de l'intercommunalité du 15 février 2024, la commune de Bourgneuf, lors de son conseil municipal du 12 Avril 2024, souhaite renforcer ce vœu de ne pas voir de diminution annuelle au niveau des dessertes de la ligne PARIS – SAVOIE, ces dessertes étant absolument essentiels pour le quotidien de nombreux travailleurs savoyards ainsi que pour l'attractivité touristique de notre région, sans oublier l'impact environnemental.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- **CHARGE** Mme le Maire, de diffuser ce vœu auprès du Monsieur Jean-Pierre FARANDOU, Président Directeur Général de la SNCF, et de Monsieur Benjamin HUTEAU, Directeur du TGV Sud-Est.

Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

**Le Maire,**  
**Nicole BOUVIER**

**Le secrétaire de séance**  
**Christophe RUSPINI**

